



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2024
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente-troisième session

Vienne, 13-17 mai 2024

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et
des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale : autres activités
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime, en particulier celles
du réseau du programme des Nations Unies pour
la prévention du crime et la justice pénale,
des organisations non gouvernementales et
d'autres instances**

Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de l'alinéa e) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'UNICRI et approuvé par une décision que le Conseil de direction a prise à sa réunion tenue du 17 au 19 octobre 2023, afin d'être soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.15/2024/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en vertu de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, adoptée en 1965. Cette entité autonome du système des Nations Unies est administrée par son conseil de direction, qui en définit les orientations stratégiques et participe à l'établissement de ses priorités.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'Institut travaille sur des thématiques de niche et dans des domaines particuliers qui touchent à la prévention du crime, à la justice pénale, à la gouvernance en matière de sécurité, à la lutte antiterroriste, ainsi qu'aux risques et avantages que présentent les progrès technologiques. Grâce à ses programmes de recherche, de formation et de renforcement des capacités spécialisés, novateurs et axés sur l'action, il contribue aux politiques et activités des Nations Unies. Il permet aussi, dans le cadre de son mandat, aux idées novatrices de circuler tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. Après avoir entendu le premier rapport officiel oral que l'UNICRI lui a présenté conformément à sa décision 2022/338, le Conseil économique et social a considéré dans sa résolution 2023/8 que l'Institut jouait un rôle important au sein du système des Nations Unies et contribuait à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette même résolution, il a engagé l'Institut à continuer de développer une approche fondée sur des éléments factuels et axée sur les données afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux engendrés par la criminalité transnationale organisée, sous ses formes multiples et changeantes, et de promouvoir l'état de droit.
5. Dans le présent rapport, le Conseil de direction donne un aperçu des travaux accomplis par l'UNICRI en 2023, conformément au cadre de programmation stratégique défini par l'Institut pour 2023-2026.

A. Cadre de programmation stratégique pour 2023-2026

6. Se fondant sur ses travaux de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances axés sur l'action, ainsi que sur ses échanges et consultations avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations internationales, les institutions universitaires et publiques, les spécialistes des questions qu'il traite, les organisations non gouvernementales, les partenaires de programme et les bénéficiaires de ses projets et recherches, l'UNICRI a inscrit dans son cadre de programmation stratégique pour 2023-2026 plusieurs points concernant des menaces et problèmes interdépendants en rapport avec la criminalité transnationale et la justice :
 - a) Montée de l'insécurité et du terrorisme ;
 - b) Ampleur de la criminalité organisée ;
 - c) Rôle des technologies nouvelles et émergentes ;
 - d) Atteintes aux droits humains et exploitation.

7. Pour faire face à ces menaces et problèmes, l'UNICRI a défini dans son cadre de programmation cinq priorités stratégiques, lesquelles régissent les activités décrites dans le présent rapport :

- a) Action de prévention et de lutte visant les menaces transnationales en matière de sécurité, le terrorisme et leurs points de convergence ;
- b) Lutte contre les entreprises criminelles, les flux financiers illicites et les pratiques de corruption ;
- c) Promotion d'une utilisation responsable des technologies nouvelles et émergentes pour lutter contre la criminalité et l'exploitation ;
- d) Prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et lutte contre ces phénomènes ;
- e) Promotion de l'état de droit et protection de l'accès à la justice.

8. Les priorités que l'UNICRI a définies dans son cadre de programmation stratégique vont dans le sens des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant notamment de l'objectif de développement durable n° 16 (paix, justice et institutions efficaces). Ces priorités ont été définies compte tenu de l'importance cruciale des thématiques transversales que sont le genre, les changements climatiques et la jeunesse.

9. Suivant une solide approche fondée sur des données factuelles, l'UNICRI propose un cadre programmatique global et cohérent qui s'étend de la recherche à la pratique, intégrant analyses, informations et données recueillies sur le terrain, apprentissage, meilleures pratiques, conception et mise en œuvre de programmes et évaluation.

B. Stratégie de l'UNICRI en matière de genre

10. En complément de son cadre de programmation stratégique pour 2023-2026, l'UNICRI a établi une stratégie en matière de genre qui détermine comment il respectera ses engagements dans ce domaine transversal et sur quels aspects il concentrera ses efforts et son action en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

11. Cette stratégie a été définie compte tenu du fait que l'action menée dans ce domaine, si l'on souhaite qu'elle porte ses fruits, doit être ajustée en fonction des populations, des cultures et des lieux. Évolutive, la stratégie se transforme et s'adapte en réponse aux changements rapides qui s'opèrent dans le monde, ce qui en fait un instrument convenant parfaitement aux domaines d'activité complexes et dynamiques de l'UNICRI en rapport avec la criminalité transnationale, la sécurité et la justice, ainsi qu'aux innombrables points de convergence entre ces domaines. Cette stratégie s'accompagne d'outils, de lignes directrices et de ressources destinés à faciliter son application et la réalisation de ses objectifs, c'est-à-dire à traduire les promesses en actes.

C. Outils et approches

12. Travaillant sur des thématiques de niche et dans des domaines particuliers de la prévention du crime, de la justice et de la sécurité, l'UNICRI a continué de développer son approche globale et multisectorielle, qui passe par la recherche appliquée et pratique, le partage et la diffusion des connaissances, l'offre de services de formation et d'assistance technique, la création de partenariats solides et l'appui aux politiques.

13. L'Institut a mis l'accent sur la recherche axée sur l'action pour mieux cerner certains problèmes particuliers et élaborer des interventions adaptées. Il a produit de

multiples rapports et notes de synthèse sur une grande variété de sujets, notamment les suivants :

- a) *Afghanistan's Security Landscape under the Taliban and Its Effects on Regional and International Stability* (uniquement disponible en anglais) ;
- b) *SDG 16: Through a Digital Lens* (uniquement disponible en anglais) ;
- c) *Voix de Résilience : Une Analyse Génrée des Besoins pour la Prévention de l'Extrémisme Violent au Sahel* ;
- d) « CBRN proliferation financing: a perspective from Southeast Asia » (uniquement disponible en anglais) ;
- e) *Handbook to Combat CBRN Disinformation* (uniquement disponible en anglais et en ukrainien) ;
- f) *Guide for Policymakers for the Use of Sport for the Prevention of Violent Extremism* (uniquement disponible en anglais) ;
- g) *Guide des procureurs pour les crimes chimiques et biologiques*.

14. Les travaux de recherche menés par l'Institut ont aidé les États Membres à formuler des stratégies ciblées concernant les politiques sociales et pénales. En diffusant des données qualitatives et quantitatives et en analysant les tendances les plus récentes en matière de criminalité, l'Institut a aidé les États Membres à faire mieux connaître les besoins et les lacunes recensés dans les systèmes de justice pénale et les cadres d'action connexes.

15. Par ses activités de formation et d'apprentissage, l'UNICRI a activement transféré et diffusé des compétences spécialisées qu'il a pu acquérir durant la mise en œuvre des projets et programmes relevant de ses cinq priorités stratégiques. Fort de son expertise en matière de conception, de fourniture, de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage et s'appuyant sur son réseau croissant d'experts et de partenaires, l'Institut a organisé de nombreuses activités de formation qui se sont déroulées en présentiel et en ligne.

16. L'UNICRI a mis en œuvre ses projets et programmes aux niveaux national, régional et international, au profit d'un large éventail de parties prenantes, et organisé plus de 50 activités de formation à l'intention de 1 700 stagiaires. Entre autres exemples, il a formé 300 membres du personnel de services de détection et de répression concernés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de la lutte contre la diffusion en ligne de contenus montrant des abus sexuels sur enfant ; 400 responsables de services de détection, de répression et de sécurité à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi qu'à la prévention et à la détection du trafic de matières radiologiques et nucléaires ; 100 représentantes et représentants de services de détection et de répression et d'organismes de criminalistique aux canaux empruntés par les criminels et les groupes criminels organisés pour infiltrer la chaîne d'approvisionnement légitime ; et 40 représentantes et représentants de services de détection et de répression, ainsi que 20 étudiantes et étudiants, à la mésinformation, à la désinformation et aux discours de haine.

17. En s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés de ses recherches, l'UNICRI a continué de fournir des formations et des conseils pratiques sur le terrain dans des domaines hautement spécialisés touchant à la criminalité et à la justice. Il a également conseillé divers partenaires sur ces questions pour ce qui est aussi bien de l'élaboration de politiques que de leur application pour leur permettre de faire face plus efficacement à certains problèmes existants ou émergents.

18. L'UNICRI a eu recours à diverses méthodes pour faciliter l'apprentissage et améliorer les connaissances dans les domaines de la criminalité et de la justice, notamment l'organisation et l'accueil de conférences internationales, d'ateliers et de cours spécialisés en ligne à l'intention des praticiennes et praticiens et son master annuel de droit en criminalité transnationale et justice. En outre, pour promouvoir la

coopération et les échanges de données d'expérience, l'Institut a directement contribué au renforcement des capacités d'acteurs nationaux sur le terrain. Ce travail a été appuyé par ses publications, notamment par la revue *Freedom from Fear*, par des documents d'orientation et par une documentation spécialisée, qui ont été établis dans le cadre de ses projets de recherche, de ses programmes de formation et de ses activités de terrain.

19. Par ses sites Web, ses plateformes sur les médias sociaux, ses rapports, ses campagnes et ses vidéos, l'UNICRI a contribué à mieux faire connaître les questions prioritaires qui relèvent de son mandat et les outils dont on dispose pour les traiter.

20. Les travaux menés par l'Institut en 2023 ont été financés exclusivement par des contributions volontaires. Ses principaux donateurs ont été le Canada, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétaire de l'ONU, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Union européenne et la SICPA.

21. L'UNICRI a mis en œuvre son programme d'activités depuis son siège, à Turin (Italie), et à travers ses bureaux de liaison à Rome et à New York, un bureau de projet à Bruxelles, le Centre de connaissances « Security Improvements through Research, Technology and Innovation » à Genève, le Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye, et les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Abou Dhabi, Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi. L'Institut participe aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies là où il a une présence officielle.

II. Action de prévention et de lutte visant les menaces transnationales en matière de sécurité, le terrorisme et leurs points de convergence

22. Pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la justice dans le monde, l'UNICRI a continué de collaborer avec les gouvernements et les organismes chargés de la sécurité, de la détection et de la répression sur l'ensemble des secteurs spécifiques et points de convergence clefs, de manière à concevoir des programmes innovants.

A. Protection des organismes publics, des infrastructures et des cibles vulnérables

23. L'UNICRI a aidé les États Membres à adopter les mesures nécessaires pour protéger les cibles vulnérables, les foules et les infrastructures critiques. Les attentats meurtriers qui ne cessent d'être perpétrés contre des foules rassemblées dans des lieux publics ont montré qu'il fallait remédier davantage à la vulnérabilité des cibles dites « molles » en continuant d'élaborer des méthodologies efficaces de planification de la sécurité.

24. S'appuyant sur la version actualisée de son modèle de planification de la sécurité et sur son guide sur les partenariats public-privé, l'UNICRI a proposé aux États Membres un nouvel ensemble d'outils et de références pour les aider à évaluer et améliorer la préparation et le niveau de sécurité des espaces publics et des lieux qui accueillent des foules, en prenant en considération les problèmes récents auxquels ont été confrontés les responsables de la sécurité dans le monde entier. Il s'est agi, notamment, d'incorporer la sûreté, la sécurité et les services au sein d'une approche

intégrée de la planification de la sécurité, avec le concours de différentes administrations publiques et du secteur privé.

25. L'UNICRI a organisé des formations sur la sécurité des grands événements en partenariat avec différents programmes, notamment le Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, le Programme mondial de protection des cibles vulnérables (tous deux coordonnés par le Bureau de lutte contre le terrorisme) et l'initiative régionale mise en place par l'Organisation des États américains. L'Institut a contribué à l'organisation de 12 ateliers de formation spécialisés consacrés à la planification de la sécurité des grands événements en Afrique, dans les Amériques et en Asie.

26. L'UNICRI a apporté une contribution importante au renforcement de la sécurité du tourisme en concevant des plans intégrés dans ce domaine et en améliorant les cadres de sécurité nationaux de pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, coopérant notamment avec les États Membres dans lesquels le tourisme génère une part importante du produit intérieur brut, et dont l'économie et le système de protection sociale sont donc particulièrement vulnérables face aux attaques touchant la sécurité publique.

27. Par ailleurs, l'UNICRI a aidé les autorités de la République de Moldova à renforcer les capacités des services de détection et de répression face aux alertes à la bombe, après une recrudescence de ce type d'alertes. Des ateliers de formation sur les meilleures pratiques européennes en matière de gestion des alertes à la bombe ont notamment été organisés à l'intention des spécialistes de divers organismes.

28. En 2023, l'UNICRI a considérablement intensifié ses activités consacrées à la recherche et à l'élaboration de politiques de sécurité efficaces, qui aillent dans le sens des objectifs de développement durable, en particulier ceux qui sont en rapport avec l'égalité des genres, le respect de l'environnement, l'inclusion sociale et la protection des droits humains en général. Ces nouvelles politiques et les outils qui les accompagnent seront intégrés au programme de renforcement des capacités que l'Institut compte proposer aux États Membres en 2024.

B. Liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme

29. L'UNICRI a élargi la mise en œuvre des bonnes pratiques qu'il a élaborées, et qui ont été approuvées par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, des « Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme » et de la boîte à outils pour la mise en place de politiques correspondantes. S'appuyant sur ces outils pour aider les États Membres et organiser des activités de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des praticiens, l'Institut a renforcé les capacités nationales et régionales en matière de détection des liens entre criminalité organisée et terrorisme et, par voie de conséquence, les capacités en matière d'élaboration de politiques, de stratégies et d'initiatives ciblant le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, de même que les liens entre ces deux phénomènes. L'Institut a aussi favorisé la coopération interinstitutions dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment la collaboration entre les services de détection et de répression, le système judiciaire et les procureurs.

30. L'UNICRI a lancé plusieurs activités de recherche et notamment organisé des réunions de groupes d'experts afin de continuer de renforcer les connaissances et la compréhension des liens entre criminalité organisée et terrorisme. Les recherches ont notamment porté sur les liens entre trafic de biens du patrimoine culturel et financement du terrorisme, entre terrorisme transnational et criminalité transnationale en Amérique latine, et entre sécurité alimentaire et extrémisme violent en Afrique de l'Est. Ces recherches permettront à l'Institut de s'étendre dans différentes régions du monde et d'obtenir des données qui pourront contribuer à consolider les

recommandations énoncées dans la boîte à outils pour la mise en place de politiques, qui sont pertinentes pour les États Membres concernés.

31. En partenariat avec l'ONU DC, l'UNICRI a apporté son soutien à l'Algérie, au Bénin, au Mali et au Togo à cet égard, en communiquant des meilleures pratiques aux décideurs nationaux et aux agents de la justice pénale ainsi qu'en les aidant à acquérir des connaissances et à développer leurs compétences. Il s'agissait de renforcer les cadres nationaux et les capacités de manière à aider les acteurs concernés à mieux comprendre, détecter et combattre les liens entre terrorisme et criminalité organisée, l'objectif étant de réduire les effets néfastes de ces liens en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord ainsi qu'entre ces régions, et d'empêcher que ces effets ne se propagent à d'autres régions du monde.

32. S'appuyant sur des recherches et des réunions de groupes d'experts, l'UNICRI a également établi et publié un rapport sur les conditions de sécurité en Afghanistan sous le régime des Talibans et sur les incidences qu'elles ont sur la stabilité régionale et internationale (« Afghanistan's security landscape under the Taliban and its effects on regional and international stability », uniquement disponible en anglais). On trouve dans ce rapport une analyse essentielle de l'évolution des conditions de sécurité après la prise de pouvoir des Talibans en 2021. Le document décrit trois grandes tendances relatives à la sécurité en Afghanistan, ainsi que leurs incidences pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales et mondiales : a) les divisions chez les Talibans ; b) la présence d'organisations terroristes et extrémistes violentes d'envergure régionale et mondiale ; et c) l'émergence de groupes de résistance anti-Talibans. Des réserves sont émises sur la capacité des autorités de facto à conserver le contrôle du pays à long terme en raison des tensions internes et des luttes de pouvoir qui font rage. Compte tenu de l'évolution des menaces, il est impératif que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies s'emploient à atténuer les risques engendrés par l'aggravation des conditions de sécurité dans le pays. L'analyse approfondie de la situation actuelle et des tendances émergentes en Afghanistan qui est présentée dans ce rapport exhaustif en fait une source d'information cruciale pour une prise de décision éclairée et pour la planification stratégique.

C. Sûreté et sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

33. L'UNICRI a continué d'appuyer l'action de 64 États Membres de huit régions qui participent actuellement à l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) de l'Union européenne visant à améliorer les politiques de renforcement de l'état de préparation général aux incidents impliquant de telles matières ainsi que la capacité à en atténuer les conséquences, notamment par un renforcement de la coordination et de la coopération interinstitutions.

34. En plus de continuer d'aider les États Membres à préparer et achever des plans d'action nationaux définissant des mesures à prendre pour atténuer les risques CBRN, l'UNICRI a facilité plusieurs activités ciblées dans différentes régions :

a) Il a célébré la remise des diplômes de la deuxième promotion du premier programme de master africain sur les risques et les menaces CBRN dans la région de la façade atlantique de l'Afrique. Ce programme a permis de former une cinquantaine de cadres hautement qualifiés dans huit pays africains qui contribueront à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques en matière d'atténuation des risques CBRN ;

b) Il a mis en œuvre en Asie centrale des interventions nationales et régionales de renforcement des capacités sur la prévention des risques liés aux aliments, à l'eau et aux produits chimiques à l'intention de parties prenantes du Kazakhstan, de la Mongolie, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et de la République kirghize ;

c) Il a fourni son assistance dans le cadre de l'élaboration d'une loi type sur les médicaments et les produits de santé en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, sur laquelle l'Agence de développement de l'Union africaine s'appuie pour proposer une loi type pour l'Afrique ;

d) Il a organisé le premier forum conjoint des centres d'excellence CBRN de l'Union européenne et de l'Union africaine sur les risques CBRN en Afrique, qui a réuni un large éventail d'entités de l'Union africaine, de communautés économiques régionales et d'organisations internationales au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba ;

e) Il a organisé une conférence régionale de formation des formateurs axée sur la préparation et les capacités d'intervention médicales en cas d'accidents CBRN dans la région du Golfe, qui a rassemblé 52 intervenantes et intervenants de première et de deuxième ligne des secteurs de la santé et de la protection civile responsables de la prise en charge des victimes de ces accidents ;

f) Il a lancé au Moyen-Orient une nouvelle initiative sur les risques chimiques afin de répondre aux préoccupations des pays à la suite des explosions qui se sont produites dans le port de Beyrouth en août 2020 et de l'accident chimique qui a eu lieu à Aqaba (Jordanie), en juin 2022 ;

g) Il a organisé à l'aéroport de Niamey, à l'intention de certains pays d'Afrique du Nord et de la région du Sahel, une session de travaux pratiques sur le terrain qui avait pour thème la sécurité CBRN aux frontières ;

h) Il a organisé, en partenariat avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques du Bureau des affaires de désarmement, un atelier régional qui a contribué à renforcer l'application de la Convention sur les armes biologiques au niveau national en Asie du Sud-Est ;

i) Il a aidé les pays partenaires d'Europe orientale et du Sud-Est à examiner et élaborer des plans d'action nationaux de sécurité CBRN en organisant des ateliers et des réunions spécialisés en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord et en Serbie.

35. En partenariat avec l'ONUSC, l'UNICRI a fourni un appui à l'Indonésie en vue de l'aider à identifier, détecter, perturber et combattre l'acquisition, la mise au point et l'utilisation à des fins terroristes d'armes chimiques par des acteurs non étatiques. Mettant l'accent sur les stratégies de prévention, la coopération multisectorielle et les mesures de sécurité, l'Institut a organisé des activités de renforcement des capacités axées sur le terrorisme chimique en vue de sensibiliser les autorités nationales aux complexités des menaces terroristes chimiques et d'élargir leurs connaissances à cet égard ainsi que concernant les risques liés aux matières chimiques dangereuses et à leur infiltration potentielle sur la chaîne d'approvisionnement légitime. Ces activités devraient avoir des effets clairs à différents niveaux et se traduire par une action plus éclairée, mieux coordonnée et plus proactive contre la menace évolutive du terrorisme chimique.

36. Résolu à soutenir les États Membres dans leurs efforts visant à renforcer la sécurité régionale et à lutter efficacement contre les menaces évolutives liées aux armes chimiques par une diffusion des connaissances, l'UNICRI a mis en place une assistance technique visant à renforcer les efforts que déploient le Maroc et la Tunisie pour empêcher, par des opérations fondées sur le renseignement, des acteurs non étatiques de planifier et de mener des attaques à l'arme chimique. À la suite de sessions de formation des formateurs destinées à promouvoir la collaboration interinstitutions et axées sur des sujets tels que le renseignement financier, l'acquisition illégale d'agents de guerre chimique et de produits chimiques industriels toxiques, ou les stratégies employées par les acteurs non étatiques pour sélectionner leurs cibles, deux équipes nationales de formation interinstitutions ont été créées avec pour mission d'organiser des sessions de formation analogues à l'intention de leurs homologues. Ces formations ont donné lieu à une amélioration considérable de

l'échange et du partage rapides d'informations avec les autorités compétentes en matière de renseignement financier.

37. Afin d'encourager la coopération et de renforcer les capacités des responsables de la sécurité de l'État et des services de détection et de répression pour ce qui est de mener des opérations de renseignement visant à déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, l'UNICRI a développé l'aide qu'il apportait dans la région de la mer Noire (Géorgie, République de Moldova et Ukraine) et en Asie du Sud-Est (Cambodge, Philippines et République démocratique populaire lao). L'Institut a proposé des conseils et une assistance pour la planification d'opérations spéciales ciblant des cas réels de trafic de matières radiologiques et nucléaires.

38. En Asie du Sud-Est, grâce à l'assistance de l'UNICRI, des agents de sécurité nucléaire formés dans chaque pays ont pu organiser des sessions de formation nationales destinées à renforcer les connaissances de leurs collègues en matière de lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires suivant une approche fondée sur le renseignement. En outre, l'Institut a réuni des responsables de la sécurité nucléaire et des représentantes et représentants d'organisations internationales compétentes, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, afin de leur permettre d'examiner ensemble les nouvelles menaces, de définir des actions communes et de renforcer la coordination régionale et l'échange d'informations en lien avec les cas de trafic de matières radiologiques et nucléaires.

39. Dans la région de la mer Noire, l'UNICRI a facilité l'incorporation d'un programme de formation sur la lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires dans le système national de formation, contribuant ainsi à pérenniser la formation à la sécurité nucléaire. Grâce à des séances régulières d'accompagnement et de mentorat ainsi qu'au soutien pédagogique dont ont bénéficié des instructeurs nationaux, certains établissements de formation régionaux ont pu organiser des sessions de formation initiale de manière indépendante. Afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle régionale et nationale, l'Institut a régulièrement organisé des activités à l'intention des services de renseignement, des organismes de réglementation et des services de détection et de répression des trois pays de la région, ainsi que pour des représentantes et représentants d'autres États Membres et organisations internationales, le but étant de présenter des études de cas, des données d'expérience et des difficultés relatives à la lutte contre la contrebande radiologique et nucléaire dans la région.

40. Pour lutter contre les risques de financement de la prolifération CBRN en Asie du Sud-Est, l'UNICRI a équipé les principales parties prenantes du Cambodge, des Philippines et de la République démocratique populaire lao de manière à renforcer leurs capacités à enquêter sur les activités liées au financement de la prolifération et à perturber ces activités en détectant rapidement les signaux d'alerte, en collectant et en analysant des renseignements financiers et en mettant en œuvre d'autres stratégies d'enquête. Grâce à des ateliers de formation régionaux destinés à des spécialistes, il a été possible de renforcer considérablement les connaissances sur les tendances et les risques émergents, notamment concernant les cyberattaques, les actifs virtuels et les mesures nécessaires pour atténuer les menaces de ce type. En outre, les formations de l'Institut, notamment ses exercices pratiques simulant des situations réelles d'application des sanctions, ont permis à des parties prenantes de divers secteurs de se doter d'outils essentiels pour améliorer le respect, au niveau national, des normes et sanctions internationales en matière de lutte contre le financement de la prolifération. Suivant cette approche associant théorie et pratique, l'Institut entend constituer un réseau durable d'experts nationaux de la lutte contre la prolifération capables de veiller efficacement au respect et à l'application des obligations et normes internationales au niveau national, ce qui renforcera à terme le régime global de lutte contre le financement de la prolifération.

41. Afin de renforcer son assistance dans le domaine de la lutte contre la prolifération CBRN, l'UNICRI a publié un rapport sur le financement de cette prolifération dans le contexte de l'Asie du Sud-Est (« CBRN proliferation financing: a perspective from Southeast Asia », uniquement disponible en anglais), sur lequel pourront se fonder les initiatives ultérieures de lutte contre le financement de la prolifération en Asie du Sud-Est et dans le monde entier. Ce rapport décrit les menaces liées au financement de la prolifération en Asie du Sud-Est, et notamment le risque d'exposition à ce financement. Il traite de sujets tels que les programmes d'acquisition d'armes de destruction massive, les réseaux de prolifération de telles armes et les activités lucratives élaborées pour échapper aux sanctions des programmes de non-prolifération. L'analyse proposée du contexte de financement de la prolifération en Asie du Sud-Est prend en compte l'étendue des frontières maritimes de la région, sa croissance économique rapide, le développement de ses marchés financiers et son réseau complexe de transactions transfrontalières.

42. L'UNICRI a élaboré un guide sur la criminalité radiologique et nucléaire à l'usage des procureurs (*A Prosecutor's Guide to Radiological and Nuclear Crimes*, uniquement en disponible anglais) en étroite collaboration avec plus de 30 spécialistes de l'AIEA, de l'ONUUDC, de l'International Association of Prosecutors, du Centre commun de recherche de la Commission européenne et d'autres partenaires. Une série de cours de formation et de renforcement des capacités sur la constitution de dossiers dans le cadre de poursuites et de jugements en lien avec la criminalité CBRN a été élaborée et testée dans la pratique à Singapour et en Ukraine.

43. Avec le concours de spécialistes du domaine CBRN et de parties prenantes de l'UNICRI, et sur la base de données et d'informations recueillies lors de diverses manifestations mondiales et régionales, l'Institut a commencé à élaborer un ensemble d'outils de planification et d'intervention qui traite des difficultés qui se posent à la suite d'un accident CBRN. Ces outils constituent pour les décideurs politiques et les responsables CBRN un cadre de planification concret, qui définit, décrit et rationalise les principales mesures à prendre lors de la planification et de la mise en œuvre de plans d'intervention CBRN.

44. L'UNICRI a produit un manuel de lutte contre la désinformation (*Handbook to Combat CBRN Disinformation*) qui présente différentes techniques de détection, d'analyse et de démystification de la désinformation dans le domaine CBRN. Disponible en anglais et en ukrainien, ce manuel a été testé lors de sessions de formation organisées à l'intention de fonctionnaires du Kazakhstan, de la République de Moldova et de l'Ukraine.

45. En complément de ce manuel, l'UNICRI a testé un exercice de simulation innovant, intitulé « Krypton vs Iron », avec des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui visait à montrer aux personnes participantes comment intervenir efficacement face à des campagnes de désinformation CBRN en temps réel.

D. Incidences de la crise mondiale complexe sur la criminalité et la sécurité

46. Le conflit en Ukraine a exacerbé les menaces pour la sécurité ainsi que la fragilité politique, économique, sociale, sécuritaire et environnementale du pays et de toute la région. La menace grandissante que représentent les activités hybrides et les diverses formes de trafic, notamment le trafic d'êtres humains, d'armes, de drogues et de sources radiologiques, a compromis la sécurité nationale dans les pays affectés. Donnant suite aux recherches qu'il a présentées dans sa publication de 2022 sur le conflit en Ukraine et ses incidences sur la criminalité organisée et la sécurité (*The Conflict in Ukraine and Its Impact on Organized Crime and Security*, uniquement disponible en anglais), l'UNICRI, conscient de l'urgence qu'il y avait à résoudre les problèmes croissants de sécurité et de criminalité organisée, a mis en œuvre une série d'initiatives visant à renforcer les capacités du système de justice pénale et des

organismes chargés de la détection, de la répression et de la sécurité dans la région, en particulier en République de Moldova et en Ukraine.

47. Les autorités ukrainiennes ont signalé qu'un nombre important d'éléments radioactifs avaient échappé à leur contrôle réglementaire et se sont inquiétées du fait que certains de ces éléments puissent tomber entre les mains de groupes criminels, posant ainsi un risque de contrebande et de transactions potentielles avec des organisations criminelles et terroristes. Face à ces problèmes de sécurité, l'UNICRI a aidé les gouvernements de la République de Moldova et de l'Ukraine à renforcer leurs capacités s'agissant de la collecte et de l'analyse de renseignements, le but étant de contrecarrer d'éventuels incidents liés au trafic de matières radiologiques et nucléaires. L'Institut a également facilité l'organisation d'ateliers et d'exercices, offrant aux organismes compétents des deux pays l'occasion de se rencontrer et d'examiner ensemble des stratégies visant à renforcer la coopération pour faire face à ces préoccupations en matière de sécurité.

48. L'UNICRI a continué de développer ses programmes de formation destinés à la République de Moldova dans plusieurs domaines, notamment l'amélioration des capacités de gestion des alertes à la bombe par les services de détection et de répression, la lutte contre la désinformation ainsi que la lutte contre la vente de drogues en ligne et la prévention de ce commerce. L'Institut a également facilité la tenue de réunions bilatérales entre les autorités compétentes de la République de Moldova et de l'Ukraine dans le but de renforcer la coopération transfrontières.

49. Afin d'approfondir sa compréhension des incidences de la situation actuelle sur la sécurité en République de Moldova, l'UNICRI a réalisé deux évaluations exhaustives des besoins, l'une sur les explosifs à usage civil et l'autre sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en drogues, depuis la production jusqu'à la livraison.

50. Il est ressorti de ces évaluations que plusieurs domaines clés pouvaient être développés pour renforcer les capacités de la République de Moldova en matière de lutte contre le trafic de drogues et de gestion des explosifs. S'agissant des drogues, l'évaluation a montré qu'il importait de renforcer les capacités des services de détection et de répression, notamment en augmentant leurs effectifs et en leur proposant une formation continue pour les aider à mieux cerner les subtilités du trafic. L'évaluation a également montré qu'il était nécessaire de concentrer les efforts sur la frontière entre la République de Moldova et l'Ukraine, en particulier pour lutter contre la contrebande de drogues synthétiques, qui s'est intensifiée. L'Institut a également recommandé la mise en place d'un dispositif d'alerte rapide aux fins de l'amélioration des mécanismes de préparation et d'intervention. En outre, il a recommandé que les programmes de formation soient renforcés et les équipements modernisés pour que la République de Moldova puisse lutter plus efficacement contre le problème du trafic illicite de drogues en ligne qui sévit dans le pays.

51. Pour ce qui est de la gestion des explosifs, l'évaluation de l'UNICRI a montré qu'il existait des possibilités de rationaliser le contrôle par les organes compétents et d'améliorer l'accès aux documents législatifs. Il a été noté qu'un alignement plus étroit sur les normes de l'Union européenne, en particulier sur la directive 2014/28/UE, serait bénéfique. Par ailleurs, en vue d'améliorer l'efficacité des réglementations, l'Institut a recommandé que soient améliorées la clarté et la cohérence des définitions qui figurent dans les différents documents législatifs, et que les rôles des différentes parties prenantes soient clairement définis pour une gestion plus efficace des explosifs. Afin de faciliter ces améliorations, l'Institut a recommandé que soient élaborés des modules de formation spécialisés aux fins du renforcement des compétences techniques du personnel concerné, conformément aux meilleures pratiques et normes internationales.

III. Lutte contre les entreprises criminelles, les flux financiers illicites et les pratiques de corruption

A. Recouvrement et rapatriement des biens publics et culturels volés

52. L'UNICRI a prêté assistance à la task force « Gel et confiscation », à la Direction générale de la justice et des consommateurs et à la Direction générale de la migration et des affaires intérieures de l'Union européenne en favorisant les échanges sur les mécanismes avancés de confiscation, respectant ainsi l'esprit de la nouvelle directive de l'Union sur le recouvrement des avoirs, ainsi qu'en promouvant une proposition visant à ériger en infraction la violation des mesures restrictives de l'Union à l'occasion de la réunion entre sa plateforme d'échange d'informations entre les bureaux de recouvrement des avoirs et des États Membres.

53. L'UNICRI a également aidé l'Arménie et l'Azerbaïdjan à demander à des pays étrangers des éclaircissements concernant des avoirs qui auraient été acquis de façon illicite, notamment des biens immobiliers et des comptes bancaires situés dans ces pays. Il a réussi à obtenir des informations supplémentaires de la part de certains de ces pays et à engager une approche plus coopérative pour surmonter les obstacles recensés.

54. L'UNICRI a fourni un soutien technique à la République de Moldova (plus précisément, à son service de renseignement financier et à son agence de recouvrement des avoirs criminels) en vue d'aider le pays à évaluer ses besoins en équipements informatiques pour les enquêtes financières et la coopération intra-institutionnelle (par exemple, accès à des bases de données d'actifs virtuels et à des logiciels d'interopérabilité permettant d'obtenir des informations en temps réel pour un suivi et une identification efficaces des avoirs liés à des individus soupçonnés d'activités criminelles).

55. L'UNICRI a aussi aidé la République de Moldova à réviser un projet de loi sur la confiscation civile, encourageant son adoption sous une forme complète et conforme aux lignes directrices et aux bonnes pratiques internationales.

56. L'UNICRI a organisé un atelier régional à l'intention des praticiennes et praticiens du recouvrement d'avoirs de Libye et de la région du Partenariat oriental de l'Union européenne, qui a été l'occasion d'examiner des questions concrètes liées à la coopération internationale, notamment des mesures pratiques pour le suivi et le recouvrement de cryptoactifs acquis de manière illicite, avec la contribution de représentantes et représentants des principales plateformes d'échange, dont Binance et Coinbase. Conformément à l'approche axée sur la pratique de l'Institut, des responsables opérationnels et politiques se sont associés à des dirigeants de la société civile pour examiner l'évolution de la nécessité de solliciter la contribution d'organisations de la société civile au processus de recouvrement des avoirs – par exemple, pour déterminer à quels besoins publics ou autres les avoirs recouvrés permettront de répondre de la manière la plus efficace.

57. L'UNICRI a également travaillé en étroite collaboration avec le Bureau libyen de gestion et de recouvrement des avoirs (LARMO) et avec d'autres parties sur des affaires en cours concernant des avoirs libyens de trouvant dans des pays étrangers, et proposé les prochaines étapes à suivre dans le processus de recouvrement de nombreux pays du monde. Avec l'appui de l'Institut, le LARMO a publié une stratégie de bonne gouvernance et de transparence afin de démontrer l'amélioration des capacités institutionnelles et de la transparence de la Libye s'agissant de la gestion des avoirs saisis et confisqués dans des pays étrangers.

B. Contrefaçon, marchandises frauduleuses et intégrité de la chaîne d'approvisionnement

58. L'UNICRI a continué de diffuser des connaissances et des enseignements concernant les menaces actuelles et émergentes que fait peser la criminalité organisée sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, appuyant ainsi l'amélioration des interventions menées au niveau national et régional face à la criminalité qui sévit dans ce domaine. L'institut a ainsi élaboré plusieurs scénarios de risques qui ont facilité la définition des modes opératoires suivis par les organisations criminelles pour infiltrer la chaîne d'approvisionnement de différents produits de base et exploiter les entreprises légitimes qui tombent sous leur contrôle direct ou indirect. Ces scénarios de risques présentent aussi les contextes qui se prêtent à l'infiltration par les criminels de leurs produits et proposent aux services de détection et de répression des moyens de lutter plus efficacement contre le phénomène, notamment en faisant appel à la technologie.

59. S'appuyant sur ces scénarios de risques pour démontrer comment la criminalité infiltre les chaînes d'approvisionnement légitimes dans des domaines clés (pêche illégale, non déclarée et non réglementée, pesticides illicites, fraudes aux carburants et médicaments contrefaits), l'UNICRI a organisé à Accra, en partenariat avec l'AIEA, un atelier régional à l'intention de spécialistes de la détection, de la répression et de la technologie de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Nigéria et de Sierra Leone. L'atelier a permis à ces spécialistes de mettre en commun leur expérience et de recevoir des informations directement communiquées par des agents de première ligne qui doivent lutter plus efficacement contre ces activités illicites dans leur travail quotidien. Les participantes et participants ont également débattu de la façon dont les récentes avancées technologiques pourraient contribuer à traiter et combattre les menaces dans ces domaines en aidant les spécialistes des questions douanières, le personnel d'inspection sur le terrain et les personnes chargées des enquêtes à détecter ces infractions et à mener leurs recherches.

60. Pour mieux faire connaître les différentes manières dont les atteintes à la propriété intellectuelle se produisent et accroître l'efficacité des mesures prises aux niveaux national et international, l'UNICRI a continué d'analyser en profondeur des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, en coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

61. L'UNICRI a élaboré trois études de cas en 2023. La première portait sur une enquête pour violation des droits des sélectionneurs menée en Espagne, la deuxième sur une affaire de jouets contrefaits vendus lors de diverses foires en Belgique, et la troisième sur une affaire de cybersquattage au Royaume-Uni. Chacune de ces études de cas présentait à une affaire réelle et complète dans laquelle la dernière étape du procès avait déjà été atteinte. Elles comprenaient une description de la stratégie d'enquête et de poursuite qui était destinée à faciliter la compréhension du déroulement des violations de la propriété intellectuelle, de leurs liens avec la criminalité organisée et des modes opératoires suivis par les auteurs, tant en ligne que dans le monde physique.

62. Ces études de cas visent à renforcer l'efficacité des stratégies d'enquête et de poursuite mises en œuvre pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle. Comme chacune d'entre elles fournit une analyse complète, qui va de l'enquête aux poursuites et à la condamnation, ces études de cas ont été décrites comme une source d'informations et d'inspiration par les procureurs membres du Réseau européen des procureurs dans le domaine de la propriété intellectuelle (EIPPN) qui ont mené des enquêtes analogues. Les aspects couverts sont notamment les suivants : les enquêtes informatiques, la publicité sur écran numérique en tant qu'outil lucratif, la définition de la portée et de l'ampleur des atteintes à la propriété intellectuelle, l'obtention d'éléments de preuve préliminaires grâce à la coopération avec le secteur privé, les moyens de déterminer s'il existe un dol et l'emploi de mécanismes de coopération judiciaire.

IV. Promotion d'une utilisation responsable des technologies nouvelles et émergentes pour lutter contre la criminalité et l'exploitation

63. L'UNICRI a continué de renforcer la capacité des États Membres à gérer les risques et les possibilités qui découlent des avancées rapides de la science et de la technologie, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'analyse des mégadonnées, de la robotique, de la réalité augmentée et virtuelle, du métavers et des technologies décentralisées.

64. À cette fin, l'UNICRI s'est attaché à mieux faire comprendre aux services de détection et de répression : a) les risques liés à l'utilisation malveillante de la technologie ; b) les possibilités qui s'offrent d'appliquer les nouvelles technologies pour contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité et diverses formes d'activités criminelles, comme le terrorisme et l'exploitation d'enfants ; et c) les problèmes juridiques, éthiques et sociaux que soulève l'utilisation de ces technologies.

65. Les technologies traditionnelles de l'information et de la communication et les technologies nouvelles et émergentes telles que l'intelligence artificielle peuvent servir la sécurité et la sûreté publiques. Toutefois, le potentiel de ces outils complexes pour ce qui est de prévenir, de détecter et de contrer efficacement la criminalité et le terrorisme n'a pas encore été pleinement exploré. L'UNICRI a continué de faire progresser le débat d'orientation sur l'innovation dans le secteur de la sécurité et d'aider les praticiennes et praticiens des services de détection et de répression et des organes de lutte contre le terrorisme à comprendre ces technologies en constante évolution.

A. Technologies nouvelles et émergentes dans le domaine de la détection et de la répression

66. L'UNICRI a lancé une étude sur les possibilités qu'offraient les nouvelles technologies s'agissant d'améliorer la réadaptation des détenus. L'objectif est aussi de définir les principes éthiques sur lesquels pourraient reposer les activités de réadaptation numérique dans les prisons, la planification de l'élaboration, de la mise en place et de l'offre continue de ressources numériques consacrées à la réadaptation, et l'utilisation d'applications et de systèmes susceptibles de favoriser la réadaptation, de réduire la récidive et de promouvoir le renoncement à la criminalité. Afin de recueillir différents points de vue et idées sur les risques et les avantages qu'il y a à introduire de nouvelles technologies en milieu carcéral, l'Institut a organisé plusieurs réunions de groupes de travail avec des spécialistes du monde universitaire, d'organisations internationales et du secteur privé. Cette étude, qui doit s'achever en 2024, sera suivie, dans certains pays, d'expérimentations s'inscrivant dans le cadre de programmes de formation.

B. Gouvernance et encadrement de l'intelligence artificielle

67. L'UNICRI, s'appuyant largement sur son centre pour l'intelligence artificielle et la robotique, a contribué à améliorer la compréhension globale des rôles de l'intelligence artificielle (IA), de la robotique et de l'écosystème plus large des technologies connexes dans le contexte de la criminalité, du terrorisme et d'autres menaces pour la sécurité.

68. Dans le cadre du développement de la plateforme mondiale « AI for Safer Children », l'UNICRI a accéléré le rythme de ses recherches visant déterminer comment les technologies innovantes et les nouveaux outils et approches technologiques peuvent être mis à profit pour protéger les enfants vulnérables en ligne et aider les services de détection et de répression à intégrer l'IA dans leur lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les enfants en ligne. Les activités visant

à élargir le contenu et la base d'utilisateurs de la plateforme mondiale ont été intensifiées et plus de 550 enquêteurs et enquêteuses de 255 services de détection et de répression différents dépendant de 106 pays ont désormais accès à 70 outils d'IA différents, conçus par 35 fournisseurs de technologies.

69. Au cours du développement d'« AI for Safer Children », qui est devenu une ressource incontournable pour les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles visant des enfants, on a également cherché à tirer par des connaissances accumulées sur la plateforme. Celles-ci ont été mises à profit par l'UNICRI pour élaborer des formations destinées aux services de détection et de répression prenant part à la plateforme. Un programme de formation exhaustif axé sur le développement des connaissances relatives à l'IA et à l'intégration de l'IA dans les processus d'enquête sur les cas de maltraitance d'enfants a ainsi vu le jour, et des cours ont ensuite été organisés dans plusieurs pays.

70. L'UNICRI a mené à bien un examen par des pairs de sa boîte à outils sur l'innovation responsable en matière d'IA dans le contexte de la détection et de la répression, lors duquel 20 spécialistes ont pris part à l'examen des ressources. Un programme de formation consacré à cette boîte à outils a été élaboré et des formations initiales ont été organisées pour des services de détection et de répression des Caraïbes (en partenariat avec la Communauté des Caraïbes), de la région arabe (en partenariat avec l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité) et d'Europe (en partenariat avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs). Les ressources élaborées dans le cadre de cette boîte à outils jettent les bases des orientations et du soutien demandés par les services de détection et de répression concernant l'utilisation responsable de l'IA, et leur apportent les connaissances nécessaires pour exploiter de manière responsable les avantages que peut offrir l'IA, améliorant ainsi leur efficacité et leur efficacité en matière de prévention et de lutte contre la criminalité.

71. En vue de continuer de promouvoir une utilisation responsable des innovations liées à l'IA dans le domaine de la détection et de la répression, l'UNICRI, par l'intermédiaire de son centre pour l'intelligence artificielle et la robotique, a aussi mis ses compétences spécialisées à contribution dans le cadre de nombreuses conférences et manifestations, prenant notamment part au Sommet sur la sécurité de l'IA au Royaume-Uni, au Hackathon for Good, au Programme d'immersion des Nations Unies géré par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à la conférence annuelle de la Foreign Law Enforcement Community à Londres, au CogX Festival et au Sommet mondial sur l'IA au service du bien social.

C. Coopération numérique, inclusivité numérique et fracture numérique

72. Lorsqu'il a pour la première fois présenté oralement un rapport officiel au Conseil économique et social en application de la décision 2022/338 de ce dernier, l'UNICRI a annoncé la sortie d'une publication sur l'objectif de développement durable n° 16 vu à travers le prisme du numérique (*SDG 16: Through a Digital Lens*, uniquement disponible en anglais). Dans cette publication, l'Institut prend du recul par rapport à ses domaines de spécialité habituels, à savoir la justice, la sécurité et l'état de droit, pour s'intéresser plus largement aux interactions complexes qui peuvent exister entre l'évolution vers le numérique et la recherche de la paix, de la justice et d'institutions fortes. Il traite en détail des intrications de ces deux courants, proposant une analyse dont on avait bien besoin à la mi-parcours ou presque de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il expose une réflexion de haut niveau sur les mesures à prendre pour que la transformation numérique aille dans le sens de l'objectif de développement durable n° 16 plutôt qu'elle ne l'entrave. L'UNICRI souligne dans cette publication que l'objectif 16 doit être envisagé à travers le prisme du numérique. Si elle omettait de prendre parallèlement en compte les facteurs qui

favorisent la transition numérique et ceux qui la freinent, la communauté internationale se condamnerait à manquer aux engagements pris en lien avec les objectifs de développement durable. Cette publication ne représente qu'une première contribution à la recherche, à l'analyse et à l'action nécessaires s'agissant des relations entre la transition numérique et l'objectif 16. L'Institut continuera d'examiner les aspects de ses travaux qui ont un rapport avec la transition numérique dans le cadre de recherches et de formations, et espère que cette publication servira de catalyseur pour que d'autres s'engagent sur la même voie.

D. La cybercriminalité et l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins criminelles

73. Pour prévenir et combattre les cybermenaces croissantes, l'UNICRI s'attache à analyser et comprendre les dernières activités criminelles perpétrées sur le dark Web et les plateformes encodées connexes, ainsi que les liens possibles avec le terrorisme et l'extrémisme violent dans ce domaine. L'Institut a cherché à évaluer les capacités des individus et des groupes motivés par des idéologies terroristes et extrémistes violentes à mener des cyberattaques, à utiliser le dark Web et d'autres plateformes encodées, et à interagir avec des cybercriminels sur le dark Web en vue de renforcer leurs cybercapacités, ainsi que les probabilités qu'ils agissent de la sorte. Pour ce faire, il a mené en 2023 une enquête auprès de 40 personnes travaillant pour des services de détection et de répression, des organismes de sécurité, des organisations internationales et des entreprises privées de cybersécurité du monde entier.

74. Cette enquête a montré que les cyberattaques les plus courantes menées par des individus ou des groupes motivés par des idéologies terroristes et extrémistes violentes étaient les attaques par déni de service distribué (DDoS), les attaques par logiciel rançonneur et le vol de données. Une minorité de personnes a également cité les logiciels malveillants, l'hameçonnage, la manipulation de données et le défacement de sites Web. Ces attaques avaient pour but de diffuser de la propagande, de recruter des membres pour participer à des campagnes (en particulier des campagnes de DDoS) et de perturber des services en ligne.

75. Les résultats de cette enquête seront mis à profit pour l'élaboration d'un rapport établi conjointement par l'UNICRI, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui aura pour thèmes les soubassements numériques du terrorisme et de l'extrémisme violent et le rôle du dark Web et de la criminalité en tant que service dans les cyberattaques. L'Institut prévoit de publier ce rapport au début de l'année 2024.

76. En 2023, dans le cadre de ses activités visant à analyser et mieux comprendre les cybermenaces, l'UNICRI a lancé un nouveau programme de master de droit accessible en ligne qui porte sur la cybercriminalité, la cybersécurité et le droit international.

V. Prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et lutte contre ces phénomènes

77. En collaboration avec les communautés locales, la société civile et les autorités nationales, l'UNICRI a continué d'étudier les menaces liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent et d'approfondir sa compréhension des effets qu'elles ont sur la société en général et sur les groupes vulnérables en particulier, notamment en s'intéressant aux facteurs locaux de radicalisation des jeunes et à la dynamique de recrutement et de radicalisation en fonction du genre.

A. Discrimination et extrémisme violent fondés sur le genre

78. Dans le cadre de ses activités visant à renforcer la résilience des communautés et des institutions, l'UNICRI recueille depuis 2015 des informations sur le traitement des questions de genre dans la propagande des groupes djihadistes et sur les rôles que jouent les femmes et les filles dans l'extrémisme violent ou dans sa prévention. Les informations recueillies ont amené l'Institut à analyser plus en détail ces éléments dans l'objectif d'intégrer les questions de genre dans les activités de prévention de l'extrémisme violent dans la région.

79. En 2023, l'UNICRI a ainsi préparé une étude intitulée *Voix de Résilience : une analyse genrée des besoins pour la prévention de l'extrémisme violent au Sahel*, dont la publication a été annoncée à Nouakchott, qui présente les résultats de ses recherches aux autorités nationales de Mauritanie ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées. Ces recherches ont été menées sur la base de données recueillies au Mali, en Mauritanie et au Niger et doivent servir à définir les principes directeurs des futures interventions de prévention de l'extrémisme violent. Dans le cadre de visites sur le terrain prolongées, l'Institut s'est adressé à un large éventail de parties prenantes, allant de membres des communautés aux autorités nationales et locales, en passant par des chefs religieux, des spécialistes de la sécurité, des représentantes et représentants d'organisations internationales et des acteurs de la société civile.

80. Réunissant les avis des communautés locales sur des questions telles que la disponibilité des services, les rôles liés aux genres, l'insécurité et la violence ou les interventions de prévention de l'extrémisme violent, cette étude a été une occasion exceptionnelle d'examiner les liens entre ces éléments et de comprendre comment des préoccupations liées à l'absence de services de base et de droits fondamentaux pouvaient devenir des facteurs de la violence. Sur la base des données recueillies, une analyse des préoccupations et des besoins non satisfaits des populations a été réalisée pour chaque pays sous l'angle des questions de genre, le but étant de faciliter l'élaboration de stratégies tenant bien compte des facteurs de résilience propres aux différents contextes et fondées sur des consultations significatives avec des femmes, des filles, des hommes et des garçons des communautés locales. En effet, il y a un risque que ces stratégies se révèlent inefficaces ou contre-productives si elles ne prennent pas correctement en compte les relations, les priorités et les contraintes qui existent, de même que le vécu différent des femmes, des hommes, des filles et des garçons à cet égard.

81. S'appuyant sur les résultats de ces recherches, l'UNICRI a élaboré un programme de formation adapté à différents contextes et tenant compte des questions de genre, qui devrait être mis en œuvre en 2024 afin de favoriser l'élaboration de stratégies et de programmes efficaces de prévention de l'extrémisme violent dans les pays concernés. Ces formations visent à aider la société civile et les institutions publiques à mieux comprendre les effets qu'a l'extrémisme violent sur les communautés locales et les groupes vulnérables. Par ailleurs, la phase de renforcement des capacités sera l'occasion de former les représentantes et représentants compétents à apporter une réponse à des griefs, à des problèmes locaux et à des besoins insatisfaits qui pourraient être exploités par des groupes extrémistes violents.

B. Rôle du sport dans la prévention de l'extrémisme violent

82. Travaillant en partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le Centre international pour la sécurité dans le sport dans le cadre du Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, l'UNICRI a continué d'aider les États Membres à élaborer des stratégies globales intégrant le sport et ses valeurs en tant qu'outils de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. L'Institut a notamment

fourni aux États Membres un inventaire des bonnes pratiques et des exemples concrets de politiques, de programmes, d'outils et d'instruments internationaux qui permettent d'intégrer efficacement le sport dans les plans d'action nationaux de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le phénomène.

83. À travers son soutien, son assistance technique et ses subventions aux organisations de la société civile, de même que par sa collaboration avec les organisations dirigées par des jeunes, l'UNICRI a contribué à renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions de prévention de l'extrémisme violent qui s'appuient sur la résilience des communautés et la promotion de la paix, de la justice et des initiatives de développement humain. Dans le cadre du processus global d'évaluation, un rapport a été établi sur la base des conclusions et des enseignements tirés des missions de suivi, des rapports trimestriels et de la documentation et des ressources supplémentaires fournies par les bénéficiaires au cours de la mise en œuvre.

84. Afin de mettre en lumière les possibilités qu'offre le sport pour la prévention de l'extrémisme violent et en vue d'étendre le débat aux effets bénéfiques qu'il peut avoir sur le parcours de vie – qui dépassent les limites des pays, des générations et des communautés – l'UNICRI a pris part à plusieurs manifestations, et en particulier à la table ronde organisée en ligne par le Bureau de lutte contre le terrorisme à l'occasion de la Journée internationale pour la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

85. Un guide à l'usage des décideurs politiques sur l'utilisation du sport dans la prévention de l'extrémisme violent (*Guide for Policymakers for the Use of Sport for the Prevention of Violent Extremism*, uniquement disponible en anglais) a été élaboré en collaboration avec les partenaires du Programme mondial en vue de sensibiliser les États Membres aux menaces liées au terrorisme qui pèsent sur les cibles vulnérables dans le cadre des grandes manifestations sportives, et de promouvoir le sport et ses valeurs en tant que moyens de renforcer la résilience face à l'extrémisme violent, en particulier chez les jeunes. Ce document doit aider les hauts fonctionnaires et les autorités de décision à adopter des politiques fondées sur le sport qui vont dans le sens des objectifs de prévention de l'extrémisme violent. L'objectif est de faire en sorte que le sport soit efficacement intégré aux stratégies et plans d'action qui améliorent la résilience face à l'extrémisme violent. Établi à partir de contributions de la communauté internationale, de pratiques fondées sur des données probantes et d'une série de rapports et de recherches sur la prévention de l'extrémisme violent et le sport comme instrument de cette prévention, ce guide vise à promouvoir l'utilisation du sport et de ses valeurs en tant que moyens d'influer sur les compétences comportementales et la cohésion sociale pour prévenir l'extrémisme violent.

C. Réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers

86. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à intégrer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme dans son mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, qui traite des besoins en matière de réadaptation des détenus extrémistes violents incarcérés.

87. Dans ce contexte, l'UNICRI a collaboré avec la MINUSCA et l'administration pénitentiaire centrafricaine pour améliorer le système national de classification des détenus en élaborant un outil adapté et en renforçant les capacités du personnel pénitentiaire.

VI. Promotion de l'état de droit et protection de l'accès à la justice

88. En collaboration avec des institutions et autorités judiciaires telles que la magistrature, la police, les forces de sécurité et l'administration pénitentiaire, l'UNICRI a continué de promouvoir l'état de droit, l'accès à la justice et l'égalité des genres dans tous ses programmes, ces éléments jouant un rôle essentiel dans le développement de sociétés justes et équitables ainsi que dans la protection des droits humains.

A. Populations vulnérables dans les zones fragiles, les zones de conflit et les zones soumises à l'insécurité climatique

89. L'UNICRI a commencé à travailler sur la question des changements climatiques comme facteurs aggravants de l'instabilité, des conflits et de l'insécurité. Il s'est ainsi penché sur le rôle de l'insécurité climatique en tant que multiplicateur de risque susceptible d'exacerber les vulnérabilités et d'engendrer des risques distincts et accrus en rapport avec la criminalité transnationale et les droits humains.

90. L'UNICRI et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont organisé un atelier d'experts virtuel de deux jours sur les politiques de sécurité climatique qui suivent une approche tenant compte de la dimension de genre, en particulier dans le contexte de l'extrémisme violent qui sévit en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Plus de 30 participantes et participants venant principalement d'organisations de la société civile de la région y ont pris part, notamment des personnes représentant des autorités nationales ou différentes organisations et des spécialistes du genre et du climat.

91. Par ailleurs, l'UNICRI a coorganisé une session parallèle sur les changements climatiques, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et du Centre lors du Sommet africain sur le climat à Nairobi, en partenariat avec l'UNOWAS, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Conseil norvégien pour les réfugiés. Cette session a été l'occasion de souligner qu'il était indispensable d'engager une action collective pour traiter les questions interdépendantes que sont les changements climatiques, la paix et la sécurité dans la région.

92. Sur la base des discussions tenues, l'UNICRI a élaboré un manuel de formation devant servir dans le cadre d'un cours complet de trois jours consacré au « triple lien » entre genre, changements climatiques et extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Ce manuel vise à doter les praticiens locaux, les décideurs politiques et les responsables locaux des connaissances approfondies dont ils ont besoin pour analyser les interactions entre ces facteurs et élaborer des solutions intégrées et adaptées au contexte. Ces solutions doivent à la fois permettre l'adaptation au climat, la prévention de l'extrémisme violent et la promotion de l'autonomisation des femmes.

93. Devant être validé par l'UNOWAS et d'autres partenaires clés en 2024, le manuel vise à tirer parti de la dynamique créée par la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) et la Déclaration sur le climat, les secours, le relèvement et la paix qui en a découlé.

B. Enseignement du droit pénal et de la justice

94. En 2023, l'UNICRI a organisé, en coopération avec l'Université pour la paix, la dix-septième édition du master de droit en criminalité transnationale et justice, qui comprenait des phases d'enseignement à distance et des cours en présentiel organisés au campus des Nations Unies de Turin (Italie). Cette promotion était composée d'étudiantes et d'étudiants qui cherchaient à se spécialiser en droit pénal international, en droit humanitaire, en droit des droits humains et en criminalité transnationale. Dans

le cadre de ce master, un séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international a été organisé en coopération avec le Bureau du Conseil public pour la Défense de la Cour pénale internationale à l'intention des étudiantes et étudiants du master de droit et de 21 autres personnes externes.

95. En octobre 2023, l'UNICRI a lancé la première édition du master de droit en cybercriminalité, en cybersécurité et en droit international, organisé en coopération avec l'Université pour la paix et le Centre des sciences de la sécurité et de la criminalité de l'Université de Trente et de l'Université de Vérone. Entièrement dispensé en ligne, ce master sera complété par un atelier facultatif de deux semaines organisé sur le campus des Nations Unies de Turin en juillet 2024. Le master vise à former des spécialistes interdisciplinaires possédant les compétences nécessaires pour analyser, prévenir et combattre la cybercriminalité. La première promotion est composée de 46 étudiantes et étudiants qui cherchent à acquérir les connaissances nécessaires pour devenir des spécialistes des dimensions internationales de la cybercriminalité et de la cybersécurité.

96. En outre, l'UNICRI a dispensé plusieurs cours à des étudiantes et étudiants de troisième cycle et à des professionnelles et professionnels en faisant appel à des méthodes de formation dynamiques. Quatre cours spécialisés ont notamment été organisés en ligne, en mode hybride et en présentiel, en coopération avec des entités des Nations Unies, des instituts de recherche et de formation, et des universités internationales, afin de diffuser des connaissances sur le commerce illicite, les migrations et les droits humains, le patrimoine culturel, la criminalité et la sécurité, la mésinformation, la désinformation et les crimes contre l'environnement. Compte tenu de la forte demande qu'ils suscitent, plusieurs de ces cours, dont le contenu a été mis à jour, seront inclus au programme de travail de l'Institut pour 2023.

97. En Italie, l'UNICRI a également contribué à former des jeunes à la prévention de la criminalité, à la justice et à la sécurité. L'Institut a participé à une série de cours organisés par le club UNESCO de Turin, qui ont permis de former plus de 500 étudiantes et étudiants. Il a en outre présenté à 250 jeunes de toute l'Italie les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont en rapport avec ses domaines de compétence. Des ateliers axés sur des études de cas concernant les droits des femmes dans les zones de conflit ont été organisés à l'intention de 200 jeunes à Naples et à Rome, en coopération avec l'organisation non gouvernementale italienne « Prime Minister ».

VII. Appui au cadre de programmation stratégique pour 2023-2026

98. Les nombreuses activités de l'UNICRI sont financées exclusivement par les contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs. La plupart des contributions consistent en des fonds à court terme, affectés à des projets spécifiques, à l'exception de la contribution volontaire annuelle versée par l'Italie, pays hôte de l'Institut. La mise en œuvre de l'ambitieux cadre de programmation stratégique pour 2023-2026 suppose que l'Institut continue de bénéficier d'un soutien indispensable et de recevoir les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs, auxquels il est reconnaissant.